

Boralex : la progression des résultats d'exploitation se poursuit au troisième trimestre

Montréal (Québec), le 4 novembre 2015 – Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX: BLX) annonce des résultats financiers en hausse en raison entre autres de la contribution des actifs récemment acquis ou mis en service.

FAITS SAILLANTS

- Conditions de vents en France et d'hydraulicité au Canada favorables au troisième trimestre de 2015, qui ont favorisé une croissance de la production de 52,9 % (43,9 % selon la consolidation proportionnelle)
- Hausse de 63,4 % des produits de la vente d'énergie (51,9 % selon la consolidation proportionnelle)
- Augmentation de 88 % du BAIIA(A) (64,8 % selon la consolidation proportionnelle)
- Rachat et conversion des débetures subordonnées non garanties et convertibles au taux de 6,75 % émises en septembre 2010
- Mise en service le 2 octobre dernier du site solaire Les Cigarettes dans la région de Monfort-Peyruis en France (10 MW)

Monsieur Patrick Lemaire, président et chef de la direction se réjouit de constater que « nos décisions stratégiques passées se reflètent dans nos résultats ce qui nous permet d'entrevoir l'avenir avec optimisme et de maintenir une croissance soutenue de notre activité. L'apport de notre équipe se traduit par une exécution sans faille de nos projets; les échéances et les budgets sont respectés de même que nos objectifs de rendement.»

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars, sauf la production, la marge de BAIIA(A) et les montants par action)	Périodes de trois mois closes les 30 septembre			
	2015	2014	2015	2014
	IFRS		Consolidation proportionnelle ⁽¹⁾	
Production (GWh)	458,4	299,8	563,3	391,6
Produits de la vente d'énergie	53,9	33,0	65,1	42,9
BAIIA(A) ⁽²⁾	27,7	14,8	38,4	23,3
Marge du BAIIA(A) (%)	51,5	44,8	58,9	54,3
Résultat net	(13,6)	(10,1)	(13,6)	(10,2)
Résultat net attribuable aux actionnaires	(14,1)	(9,2)	(14,1)	(9,2)
Par action (de base)(\$)	(0,29)	(0,24)	(0,29)	(0,24)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	22,2	10,8	7,8	44,0
Marge brute d'autofinancement ⁽³⁾	31,8	2,6	17,2	7,6

(en millions de dollars, sauf la production, la marge de BAIIA(A) et les montants par action)	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
	2015	2014	2015	2014
	IFRS		Consolidation proportionnelle ⁽¹⁾	
Production (GWh)	1 542,7	1 168,3	1 959,4	1 468,8
Produits de la vente d'énergie	184,6	139,7	229,3	172,2
BAIIA(A) ⁽²⁾	115,5	80,5	147,3	107,2
Marge du BAIIA(A) (%)	62,5	57,6	64,3	62,3
Résultat net	(10,0)	(5,4)	(10,0)	(5,6)
Résultat net attribuable aux actionnaires	(12,5)	(5,5)	(12,5)	(5,6)
Par action (de base)(\$)	(0,26)	(0,14)	(0,26)	(0,15)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	84,3	48,5	81,5	92,8
Marge brute d'autofinancement ⁽³⁾	91,3	39,7	87,4	56,3

- (1) Ces chiffres sont ajustés en consolidation proportionnelle et cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Se référer aux rubriques *Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle* et *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com)
- (2) Le BAIIA(A) désigne les bénéfices avant impôt, intérêt et amortissement, ajustés pour inclure d'autres éléments. Pour plus de détails se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com)
- (3) Cette mesure est une mesure non conforme aux IFRS. Pour plus de détails se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com)

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015, la Société enregistre une hausse de 63,4 % de ses produits de la vente d'énergie (51,9 % selon la consolidation proportionnelle), de 88,0 % de son BAIIA(A) (64,8 % selon la consolidation proportionnelle) alors que sa marge du BAIIA(A) progresse de 44,8 % à 51,5 % en comparaison de 2014 (de 54,3 % à 58,9 % selon la consolidation proportionnelle).

La marge brute d'autofinancement de Boralex se chiffre quant à elle à 31,8 M\$ (17,2 M\$ selon la consolidation proportionnelle) ce qui se compare à 2,6 M\$ (7,6 M\$ selon la consolidation proportionnelle) pour la période de trois mois close le 30 septembre 2014. La marge brute d'autofinancement en IFRS de 31,8 M\$ inclut 19,6 M\$ de distributions en argent reçues des Coentreprises phases I et II, alors qu'en consolidation

proportionnelle, la marge brute d'autofinancement inclut 50 % de l'encaisse générée des Coentreprises phases I et II pendant la période et non versée en distributions.

Finalement le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex consiste en une perte de 14,1 M\$ (0,29 \$ par action) en comparaison d'une perte nette de 9,2 M\$ (0,24 \$) en 2014 (identique dans les deux cas selon la consolidation proportionnelle).

Le trimestre a aussi été marqué par le rachat et la conversion des débetures subordonnées non garanties et convertibles au taux de 6,75 % émises en septembre 2010.

En conséquence, le nombre d'actions en circulation catégorie A de Boralex est passé de 47 958 993 actions au 30 juin 2015 à 64 829 112 actions au 30 septembre 2015. Cette transaction permet notamment à la Société d'accroître la flexibilité de sa structure de capital, d'amoinrir l'impact dilutif pour ses actionnaires de l'émission de nouvelles actions et de stimuler la liquidité de son titre sur les marchés boursiers.

De plus, considérant l'émission au second trimestre, d'une autre série de débetures convertibles au montant de 143,8 M\$ et portant intérêt au taux de 4,5 %, Boralex économisera sur une base annualisée des intérêts de l'ordre de 10 M\$.

PERSPECTIVES

Boralex anticipe une croissance significative de ses résultats au cours des prochains exercices en raison principalement de l'apport des sites en exploitation, de la pleine contribution des sites mis en service ou acquis au cours des douze derniers mois et de la mise en service d'ici la fin de 2017 d'autres actifs dont les contrats sont signés et la construction débuté.

Par ailleurs, Boralex a approuvé la construction du site éolien Quinssaines en France (12 MW), dont la mise en service est prévue pour décembre 2016. Ce projet, acquis en décembre 2014 auprès d'Enel Green Power, représente un investissement total de près de 26 M\$ et générera un BAIIA(A) d'environ 3 M\$ annuellement.

Parallèlement, Boralex entend poursuivre ses activités de développement afin de garnir davantage son pipeline de nouveaux projets, soit en Europe ou en Amérique du Nord. Cette stratégie sera mise en place par le biais de partenariats, d'acquisitions ou d'initiatives individuelles. L'exécution de ces démarches permettra à Boralex de poursuivre sa croissance à long terme supportant ainsi son objectif de croissance annuelle composée de sa puissance installée de l'ordre de 10 % pour la période 2015-2020.

DÉCLARATION DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende trimestriel de 13¢ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 15 décembre 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 novembre 2015. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89(14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis vingt-cinq ans. Les actions et les débetures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com.

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des réglementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir, sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Mesures non conformes aux IFRS

Le rapport intermédiaire contient une section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS ». Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise le BAIIA(A) et la marge brute d'autofinancement comme mesures de performance. Le BAIIA(A) représente les bénéfices avant impôt, intérêt et amortissement, ajustés pour inclure d'autres éléments. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Ces mesures non conformes aux IFRS sont tirées principalement des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires.

Consolidation proportionnelle

Le rapport intermédiaire contient également une section intitulée « Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle », dans laquelle les résultats des Coentreprises détenues à 50 % par Boralex sont traités comme s'ils étaient consolidés proportionnellement plutôt que d'être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence requise par les IFRS. Dans la méthode de consolidation proportionnelle, qui n'est plus permise selon les IFRS, les postes Participations dans les Coentreprises et Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises sont éliminés et remplacés par la part de Boralex (50%) dans tous les postes aux états financiers (revenus, dépenses, actifs et passifs). Étant donné que c'est sur la base de la consolidation proportionnelle que Boralex collige l'information sur laquelle elle fonde ses analyses internes et ses décisions stratégiques et opérationnelles, la direction a jugé pertinent d'intégrer cette section « Consolidation proportionnelle » afin de faciliter la compréhension des investisseurs quant aux retombées concrètes des décisions prises par la Société. Ainsi les tableaux qui sont inclus dans cette section présentent une conciliation des données conformes aux IFRS avec celles présentées en fonction de la consolidation proportionnelle.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Médias

Patricia Lemaire
Directrice, affaires publiques et communications
Boralex inc.
(514) 985-1353
patricia.lemaire@boralex.com

Investisseurs

Marc Jasmin
Directeur, relations investisseurs
Boralex inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com